

Information-consultation Orientations stratégiques

Avis du CCE 27 janvier 2016

Au terme d'une première année complète de l'information-consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise, le CCE veut formaliser l'avis qu'il souhaite remettre dans le cadre de cette consultation.

Les présentations de la stratégie des différentes lignes produits/métiers ont été de qualité diverse mais la plupart d'entre-elles ne présente pas la démarche stratégique complète suivie par l'entreprise. On retrouve dans beaucoup d'entre elles plus d'éléments incantatoires sur le « il faut faire/il ne faut pas faire » que de véritable développement de cette vision stratégique telle qu'elle est mise en place par la direction de l'entreprise.

Le CCE pour poser un avis motivé doit recevoir de l'entreprise la stratégie globale qu'elle a établie dans le cadre de son processus de pilotage à moyen terme et non des éléments épars ou lacunaires. C'est à cette condition que le CCE pourra juger les conséquences sur l'emploi futur, tant en effectif qu'en compétences. Sur ce sujet, nous tenons à exprimer notre mécontentement sur l'absence de GPEC pour l'établissement de Clermont-Ferrand et demeurons dans l'attente d'une information complétée pour celui-ci.

Le CCE souhaite cette année appuyer son avis sur le développement attendu des activités Poids Lourd.

Notre première inquiétude porte sur les conséquences industrielles et sociales de la révision stratégique brutale des prévisions d'évolution des marchés du rechapé en Europe présentées au Comité Européen (baisse de 1,7 millions d'enveloppes) et absente de l'information donnée au CCE et ceci malgré une demande expresse du CCE en novembre 2015. Compte tenu de la position de Michelin sur ce marché, cette évolution est-elle de nature à mettre en cause la pérennité du site de La Combaude, voire le modèle économique du rechapage en Europe ? Dans cette vision du marché à

+/- 4,5 millions d'enveloppes, Michelin n'hypothèque-t-il pas un éventuel retournement de conjoncture (hausse des prix matières, impact écologique développement durable) ?

Notre seconde préoccupation concerne l'évolution de l'empreinte industrielle du Poids Lourd en Europe et particulièrement à La Roche-sur-Yon. Différents messages ont été successivement communiqués par l'entreprise pour justifier la réduction du projet Skipper à 1,2 millions enveloppes par rapport aux 1,6 millions initiaux :

- Forte augmentation des imports en provenance du Sud Est asiatique (réunion à RYO le 17 septembre 2015 MM Chiocchetti et Heubert)
- Importance des pertes de parts de marchés en Poids Lourd en Europe (CCE du 30 septembre 2015)

Mais ces deux causes précédemment annoncées n'ont finalement pas d'impact significatif sur les prévisions des volumes de ventes domestiques et de production de PLE qui se situent toujours dans la fourchette des prévisions de 2013.

Par contre, le rapport SECAFI (CCE du 27/01/2016) présente les conséquences particulièrement importantes de la baisse des productions pour les marchés export sur la charge des usines européennes. Pourquoi la direction de l'entreprise a-t-elle caché aux élus de La Roche-sur-Yon et du CCE, cette modification significative de la demande export ?

- Quel est l'impact des crises russe et brésilienne sur cette baisse de la demande ?
- Quelle fiabilité peut-on accorder à la demande USA ?
- Quelles sont les conséquences de la fin de la montée en charge des sites indien et brésilien de la ligne PL sur l'activité de PLE ?

Ces prévisions de volume à l'export permettent néanmoins de stabiliser la demande de production chez PLE. Une évolution de l'empreinte industrielle PL pourrait mettre à mal cet équilibre, est-ce envisagée sur la période 2016-2020 ?

Quels seront les impacts de la stratégie PL sur la création d'emploi industriel au sein de PLE en France ?

Alors que l'engagement des 1,6 millions d'enveloppes sur La Roche-sur-Yon avait été pris de façon ferme et solennelle par Monsieur SENARD, pourquoi avez-vous réduit le projet SKIPPER alors que les sites d'Aranda et d'Alessandria verront leurs CMA augmenter respectivement de 400 000 et 200 000 enveloppes à l'horizon 2020 ?

Le CCE continue à affirmer ses inquiétudes sur l'évolution des activités Poids Lourd au sein de la MFPM.

Conformément à la réglementation en vigueur, le CCE demande au président de l'instance de transmettre cet avis à la direction de l'entreprise et attend d'elle une réponse rapide compte tenu de l'urgence de la situation.